



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 84/22

Objet

Rapports annuels d'activité
SOGEDO service public
assainissement collectif –
Année 2021

Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur :

Julien STOLZ

Conseil Communautaire
23 juin 2022
Authume - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 15
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 17 juin 2022
Date de publication : 1^{er} juillet 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, J.P Lefèvre à C. Riotte, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

C. Demortier, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

Suite à la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est vue transférer la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020.

A ce titre, les contrats de Délégation de Service Public (DSP) relatifs à l'assainissement collectif sur les communes où ce service avait été délégué auparavant lui ont été transférés.

Il s'agit des contrats de DSP Assainissement confiés à SOGEDO concernant les communes de :

- Amange, Archelange, Audelange, Baverans, Châtenois et Rochefort-sur-Nenon (ancien Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vèze)
- Authume
- Crissey
- Eclans Nenon
- Foucherans
- Jouhe
- Parcey
- Saint-Aubin
- Villette-les-Dole

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le délégataire d'une Délégation de Service Public (DSP) produise chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport d'activité, qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante de l'EPCI qui en prend acte.

Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Les présents rapports exposent les activités d'assainissement collectif du 1er janvier au 31 décembre 2021 sur le territoire de l'ancien Syndicat de la Vèze et des communes d'Authume, Crissey, Eclans Nnon, Foucherans, Jouhe, Parcey, Saint-Aubin et Villette les Dole.

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du CGCT, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a examiné les rapports présentés par le délégataire de service public.

Elle s'est ainsi réunie le 14 juin 2022 pour examiner ces rapports d'activité 2021 et a validé les rapports présentés.

Vu les articles L.1413-1 et L.1411-3 du CGCT demandant présentation d'un rapport d'activité pour tout délégataire d'une mission de service public,

Vu les contrats de DSP confiant à SOGEDO la gestion du service public de l'assainissement collectif sur le territoire de l'ancien Syndicat d'Assainissement de la Vèze, d'Authume, de Crissey, d'Eclans-Nnon, de Foucherans, de Jouhe, de Parcey, de Saint-Aubin et de Villette les Dole,

Vu les rapports d'activité de l'année 2021 présentés par le délégataire,

Vu l'avis favorable rendu par la CCSPL du 14 juin 2022,

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des rapports d'activité de l'exercice 2021 du délégataire,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à diffuser ces rapports à l'ensemble des partenaires intéressés.

Fait à Authume,
Le 23 juin 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Service Eau et Assainissement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SOGEDO

